



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **lundi le 15 décembre 2014 à 20 h 00**, au Centre Communautaire Manège Militaire de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le directeur général, Monsieur Yvan Fortin et son adjointe sont présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption du règlement numéro 401-2015 « Règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2015 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2014 »
3. Liste des comptes
4. Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2015
5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
6. Entente régissant le Fonds du Pacte Rural
7. Renouvellement de contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe
8. Contrat d'embauche d'un contremaître – responsable des travaux publics
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 20h10 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

2. Adoption du règlement numéro 401-2015 « Règlement de taxation et tarification municipale pour l'année 2015 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2014 »

Attendu que la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2015 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que le présent règlement abroge le règlement 401-2014 ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2015 ;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

2014-12-158



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

Attendu que selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du Conseil lundi, le 1er décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le règlement suivant numéro 401-2015 intitulé taxation et tarification municipale pour l'année 2015 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2014 soit adopté.

ADOPTÉ

3. Liste des comptes

2014-12-159

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 62 793.38 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12A-2014 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

4. Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2015

2014-12-160

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM).

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme aux règlements 406-2009 et 406-2010.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2015 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 19 janvier;	Lundi 2 février;	Lundi 2 mars;
Mardi 7 avril;	Lundi 4 mai;	Lundi 1 juin;
Lundi 6 juillet;	Lundi 3 août;	Lundi 14 septembre;
Lundi 5 octobre;	Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre.

ADOPTÉ

5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration.



No de résolution
ou annotation

6. Entente régissant le Fonds du Pacte Rural

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser le maire, M. Walter Dougherty, et le directeur général, M. Yvan Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Bury le protocole d'entente régissant le fonds du Pacte rural et la démarche locale de développement # 26.11.14 pour un montant de 26 146.78 \$

ADOPTÉ

7. Renouvellement de contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

2014-12-162

ATTENDU QUE l'entente sur les conditions salariales et normatives de la secrétaire-trésorière adjointe arrive à terme le 31 décembre prochain ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et le directeur général, monsieur Yvan Fortin, à signer le renouvellement du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ

8. Contrat d'embauche d'un contremaître – responsable des travaux publics

2014-12-163

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU D'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et le directeur général, monsieur Yvan Fortin, à signer le contrat d'embauche de monsieur Fabian Garcia à titre de contremaître – responsable des travaux publics.

ADOPTÉ

9. Période de questions

Un citoyen demande si le golf est considéré comme un commerce pour fins d'application des paragraphes 13, 16 et 17 du règlement de taxation.

10. Levée de l'assemblée

2014-12-164

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson de procéder à la levée de l'assemblée, il est 20h53.

Signé ce 16 décembre 2014

Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, maire

